

Domaine d'application

GS Praezisions AG livre des marchandises et fournit des services uniquement en application des présentes Conditions générales. Les modifications, les compléments ou les conventions accessoires nécessitent notre accord écrit. Les conditions d'achat du client que GS Praezisions AG n'a pas reconnues par écrit ne sont pas contraignantes.

Conclusion du contrat

Les offres de GS Praezisions AG sont non contraignantes et facultatives. Un contrat entre le client et GS Praezisions AG est réputé conclu à réception de la confirmation de commande écrite. Le contrat se base exclusivement sur le contenu de la confirmation de commande et sur les présentes Conditions générales. Les réclamations concernant la confirmation de commande doivent être communiquées à GS Praezisions AG dans les deux jours suivant la réception de la confirmation de commande.

Si, après la confirmation de commande, des problèmes techniques devaient survenir dans le cadre de la fourniture de prestations, GS Praezisions AG est autorisé en tout temps à annuler l'acceptation de la commande. Toute responsabilité pour les dommages causés chez le client est explicitement exclue.

Prix et conditions de paiement

Les prix s'entendent, net ex Works (Incoterms 2000), dans la devise mentionnée sur la confirmation de commande et ne comprennent pas la taxe sur la valeur ajoutée, les taxes, les droits de douanes, le transport, l'emballage et l'assurance.

Les factures de GS Praezisions AG sont dues nettes jusqu'à la date d'échéance. Les versements incomplets sont perçus ultérieurement moyennant des forfaits de traitement.

Si le client tarde à payer les prestations ou à verser un acompte, GS Praezisions AG peut différer les autres prestations. Si la solvabilité du client ne peut pas être appréciée et si le client est un mauvais payeur notoire, GS Praezisions AG peut exiger un paiement préalable. Les retards de livraisons et les frais qui en découlent sont supportés par le client.

En cas de retard dans le paiement, GS Praezisions AG est en droit de facturer des intérêts moratoires de 10% ainsi que tous les coûts antérieurs au procès tels que par exemple les honoraires d'avocat, les frais d'offices de recouvrement, ainsi que ses débours.

Les contre-prétentions du client ne peuvent être imputées qu'avec l'approbation écrite de GS Praezisions AG. Les factures sont dues même si le client invoque des défauts.

Droit d'auteur

Si la fourniture de prestations ou la fabrication de produits effectuées selon les données ou les souhaits du client violent des droits de protection de tiers, le client est responsable de tous les dommages qui en découlent. Le client s'engage à libérer GS Praezisions AG de toutes prétentions invoquées par des tiers.

Délais de livraison

Seuls les délais garantis par écrit sont contraignants. De tels délais peuvent être prolongés en conséquence si GS Praezisions AG ne reçoit pas à temps les données nécessaires à l'exécution ou si le client les modifie ultérieurement. Il en va de même si des obstacles dont GS Praezisions AG n'est pas responsable surviennent tels que force majeure, décisions rendues par des autorités, phénomènes naturels, guerre, problèmes liés à l'exploitation ou au transport, grèves, accidents, maladie ainsi que livraison retardée, défectueuse ou faisant défaut.

GS Praezisions AG est autorisé à effectuer des livraisons partielles et à les facturer.

En cas de retards, le client est tenu d'accorder à GS Praezisions AG un délai supplémentaire approprié en vue d'une exécution ultérieure, mais au minimum le délai de livraison mentionné sur la confirmation de commande. Si le client souhaite renoncer à la prestation en cas de délai supplémentaire non utilisé, il est tenu au préalable d'en informer GS Praezisions AG par écrit.

Livraisons supplémentaires et inférieures à la quantité commandée

Le client accepte les livraisons supplémentaires et inférieures usuelles à la branche de 10% de la quantité commandée. La quantité effectivement livrée est facturée. En cas de livraison inférieure à la quantité commandée, il n'existe aucune obligation de livraison ultérieure.

Documents de travail

Les documents, les programmes de perçage, de fraisage, de laser et de test, ainsi que les données informatiques qui ont été élaborés par GS Praezisions AG dans un but de production sur la base de dessins ou de données électroniques du client constituent des outils de production et sont la propriété de GS Praezisions AG.

Contestation en cas de vice

Le client est tenu de vérifier les marchandises et les prestations livrées par GS Praezisions AG dans les sept jours ouvrables suivant la réception de la livraison. Si aucun défaut n'est constaté par écrit pendant cette période, les marchandises ou les prestations sont réputées être complètes, sans défaut et acceptées quant aux défauts apparents, à la désignation et à la quantité. Les délais de garantie et de prescription sont de douze mois. La reconnaissance ou la confirmation d'un défaut ne peut les interrompre.

Responsabilité

GS Praezisions AG ne répond pas des défauts insignifiants qui n'influencent pas l'utilisation du produit. En cas de défauts graves, le client est tenu d'accorder à GS Praezisions AG un délai approprié pour supprimer (amélioration ou livraison de remplacement) le défaut. GS Praezisions AG répond des dommages envers le client uniquement s'il est prouvé qu'il les a causés intentionnellement ou par négligence grave. La responsabilité des auxiliaires ne peut être invoquée. GS Praezisions AG n'est en aucun cas responsable des dommages consécutifs et du manque à gagner. La responsabilité de GS Praezisions AG se limite dans tous les cas au maximum au montant de la marchandise livrée défectueuse et des frais de transport.

Exportation

Le client est responsable du respect de toutes les directives d'exportation suisses et étrangères.

Validité des dispositions contractuelles

Si des dispositions des présentes Conditions générales s'avèrent nulles ou le deviennent, la validité des autres dispositions n'est pas remise en question. Les dispositions concernées doivent être remplacées par d'autres dispositions valables ayant la même portée.

Droit applicable et for

Le présent contrat est soumis au droit suisse, à l'exclusion du droit de la vente viennois (Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises).

Le for est le tribunal compétent au siège de GS Praezisions AG. GS Praezisions AG peut également choisir le tribunal du siège du client.

GS Praezisions AG

Faennring 8, Boîte Postale 61

CH-6403 Kuessnacht, Suisse

Téléphone: +41 41 854 4800

Fax: +41 41 854 4843

gspag@gspag.ch www.gspag.ch

